



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville

Exercice 2012



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2012 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractérisation technique du service.....	4
1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)	4
1.4	Convention de transfert d'effluents	5
1.5	Nombre d'abonnements	5
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :	5
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :	6
1.6	Volumes facturés	7
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)	7
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SIAEPA de Yerville.....	7
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.....	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.8.1	Traitement des effluents	7
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	8
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	9
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	10
2.1	Modalités de tarification.....	10
2.2	Recettes d'exploitation	11
2.2.1	Recettes de la collectivité	11
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	11
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau.....	11
3	Indicateurs de performance.....	12
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1).....	12
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2).....	13
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	13
4	Financement des investissements	14
4.1	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	14
4.2	Etat de la dette	14
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	14
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	15

4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	15
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	15
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	15
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	15
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	16

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat de Yerville assure le service d'assainissement des 9908 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en affermage par Veolia Eau.

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 28/05/2003, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 28 février 2015.

Un avenant au contrat d'affermage a été signé le 18 juillet 2012. Il concerne une augmentation de la part proportionnelle du délégataire de 21,67 centimes d'€/m³ passant la part du délégataire de 0,8667 €/m³ à 1,0834 €/m³ (tarifs en valeur de base au 01/07/2010).

Cet avenant fait suite à la modification du périmètre du contrat d'affermage d'assainissement dus aux nouveaux équipements suivants :

- La station d'épuration de Yerville-Bourdainville (passage de 2500 à 5750 EH)
- La station d'épuration de Motteville (passage de 800 à 1300 EH)
- 5,355 km de réseau d'assainissement dans les communes de Bourdainville, Motteville et Flamanville
- 6 postes de relèvements (1 à Yerville, 2 à Bourdainville, 2 à Flamanville et 1 à Motteville)
- le réseau de transfert dans l'ancienne station de Yerville à la nouvelle STEP de Yerville-Bourdainville

Ces investissements entraînent des frais supplémentaires d'exploitation qui ne sont pas prévus dans le contrat initial d'affermage d'assainissement collectif, d'où la nécessité de réaliser un avenant au contrat qui entraîne une augmentation du prix de l'eau assainie.

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10157 habitants au 31/12/2012 (10053 au 31/12/2011)

1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

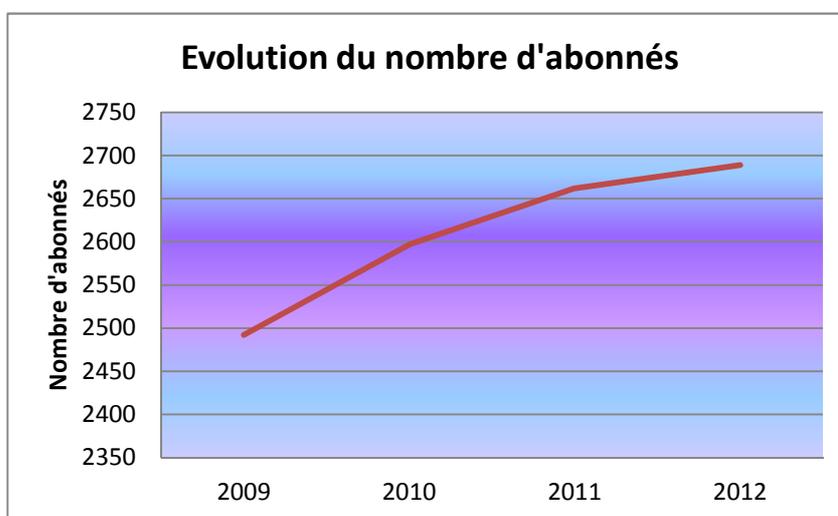
Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectées	2011	2012
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	28	28
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	103	99
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	121	117
CIDEVILLE	Cideville	56	57
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	102	102
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	75	78
GREMONVILLE	Grémonville	49	49
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33
	TOTAL Système Grémonville	82	82
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	37	37
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	200	196
	Flamanville	87	104
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	287	300
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	163	164
SAINT OUEN DU BREUIL	Saint Ouen du Breuil	194	195
SAUSSAY	Saussay	60	60
	Emanville (Hameau des Epluques)	24	24
	TOTAL Système Sausay - Emanville	84	84
VIBEUF	Vibeuf	120	120
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1075	1081

Bourdainville	146	152
Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	81	81
St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	14	14
TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1316	1328

La station d'épuration de Bourdainville a été abandonnée en 2009. La commune est maintenant raccordée à la nouvelle station d'épuration de Yerville-Bourdainville.

1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2009	2010	2011	2012
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	37	38	38	38
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	95	97	103	99
BOURDAINVILLE	98	143	146	152
CIDEVILLE	43	46	56	57
CRIQUETOT SUR OUVILLE	99	99	102	102
ECTOT L'AUBER	149	152	156	159
EMANVILLE	24	24	24	24
FLAMANVILLE	84	85	87	104
GREMONVILLE	48	49	49	49
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	38	38	37	37
MOTTEVILLE	198	203	200	196
OUVILLE L'ABBAYE	160	160	163	164
SAINT MARTIN AUX ARBRES	31	31	32	32
SAINT OUEN DU BREUIL	172	183	194	195
SAUSSAY	51	51	60	60
VIBEUF	118	119	120	120
YERVILLE	1027	1062	1075	1081
Total d'abonnés	2492	2597	2662	2689



1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	234 713	231 683	-1,3 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	234 713	231 683	-1,3 %

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SIAEPA de Yerville

Canalisations	2011	2012	Evolution
Longueur totale du réseau (km)	73	73,1	0,1 %
Canalisations gravitaires (ml)	57723	57791	0,1 %
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	41366	41434	0,2 %
<i>dont unitaires</i>	10671	10 671	0 %
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	5685	5685	0 %
Canalisations de refoulement (ml)	15319	15319	12,5 %

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement (<i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i>)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Nombre de stations d'épuration : 15

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	biodisques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	Filtre biologique	80		12
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	600	36	90
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	
SAINT OUEN DU BREUIL	St Ouen du Breuil	lagunage	500	30	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBIEUF	Vibieuf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1207

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Les * correspondent à des mesures relatives à l'autosurveillance de 2011

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration moyenne en sortie (mg/l)	Rendement (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville * Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	6,5	98	40
		DCO		55,3	93	120
		MES		12,7	94	30
Ancretieville * Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	1,5	97	40
		DCO		20	99	120
		MES				30
Auzouville l'Esneval *	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	10	60	40
		DCO		63	41	120
		MES		32	32	120
Cideville *	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	35	87	40
		DCO		117	78	120
		MES		52	76	120
Criquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	39	91	40
		DCO		236	73	120
		MES		150	25	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	4	99	25
		DCO		52	93	125
		MES		10	95	35

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration moyenne en sortie (mg/l)	Rendement (%)	Norme du rejet (mg/l)
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les	9	96	40
		DCO	2 ans	89	83	120
		MES		49	65	120
Gueutteville *	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les	25	60	40
		DCO	2 ans	99	60	120
		MES		22	50	30
Hugleville en Caux *	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les	1,5	60	25
		DCO	2 ans	39	60	125
		MES		5,1	50	
Motteville	Autorisation de rejet du 12/07/1979	DBO5	1 tous les	2,5	99	40
		DCO	ans	34,2	93	120
		MES		4,1	98	30
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les	36	91	40
		DCO	2 ans	203	78	120
		MES		60	78	120
St Ouen du Breuil	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0086 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les	42	82	40
		DCO	ans	114	75	120
		MES		160	16	120
Saussay	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les	37	92	40
		DCO	2 ans	181	87	120
		MES		150	79	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les	17	94	40
		DCO	2 ans	111	82	120
		MES		59	76	120
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôles	1,6	94	15
		DCO	tous les	21,3	92	50
		MES	mois	3,9	95	20

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Ectot l'Auber : 36 tonnes brutes

Yerville-Bourdainville : 21,1 T de matières sèches ont été évacuées en épandage agricole

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les prix de base sont établis au 12 juin 2003.

	2012		2013		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	20,54	20,54	21	21	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8982	107,784	1,1484	137,808	
Exploitant		128,32 €		158,81 €	23,8 %
Part Fixe (€ HT/an)	7,78	7,78	7,78	7,78	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,433	171,96	1,433	171,96	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,3	36	0,3	36	
Redevance mod. réseaux		36,00 €		36,00 €	0 %
Taxes TVA (7%)		23,54 €		26,22 €	11,4 %
TOTAL		367,61 €		400,77 €	
Soit en €/m3		3,06 €		3,34 €	9 %

Remarque : l'augmentation de la part de l'exploitant tient du fait de l'avenant au contrat d'affermage qui a été voté par la Collectivité. Cette augmentation prend en compte la modification du périmètre d'affermage suite à la construction des 2 stations d'épuration de Yerville-Bourdainville et de Motteville.

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,34 €/m³ TTC

2.2 Recettes d'exploitation

2.2.1 Recettes de la collectivité

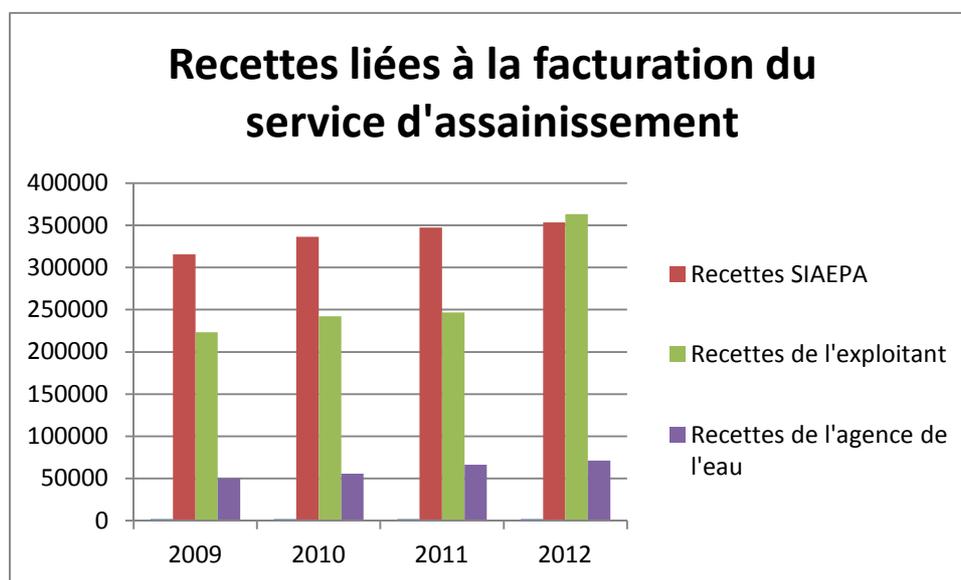
	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	347 371 €	353 341 €	1,72 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	23 930 €	11 965 €	

2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	246 630 €	363 051 €	47,20 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2011	2012	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	66 151 €	71 033 €	7,38 %



Remarque : l'augmentation des recettes de l'exploitant est due au à l'avenant n°1 (voir 1.2)

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2012	nombre potentiel d'abonnés en zone collectif suite à l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	38	100%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	99	106	93%
BOURDAINVILLE	152	154	99%
CIDEVILLE	57	57	100%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	102	230	44%
ECTOT L'AUBER	159	159	100%
EMANVILLE	24	24	100%
FLAMANVILLE	104	166	63%
GREMONVILLE	49	54	91%
GUEUTTEVILLE	20	20	100%
HUGLEVILLE EN CAUX	37	50	74%
MOTTEVILLE	196	208	94%
OUVILLE L'ABBAYE	164	216	76%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	88	36%
SAINT OUVEN DU BREUIL	195	207	94%
SAUSSAY	60	115	52%
VIBEUF	120	141	85%
YERVILLE	1081	1081	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	Non	10	0
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	Non	10	0
	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	Non	10	0
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	Non	10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	Non	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	Oui	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	Non	10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	Non	10	0
TOTAL			100	30

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 30 %.

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%. La filière utilisée est l'épandage sur sol agricole.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2012	Subventions reçues en 2012	Contributions des collectivités adhérentes
Actualisation des zonages d'assainissement	22 233,64 €		
Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ouille l'Abbaye	16 391,54 €		
Réalisation des branchements privés de Motteville et Flamanville	9 077,64 €		
Extension du réseau d'assainissement de Motteville et de Flamanville	970 877,57 €	162 184 €	
Nouvelle station d'épuration de Motteville	18 846,06 €	29 150 €	
Schéma directeur d'assainissement	6 368,70 €	10 999 €	
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	6 465,07 €		
Travaux divers (hors tranche)	33 707,65 €		

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	1 772 225 €	1 766 048 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	186 304 €	164 734 €
dont en intérêts	59 165 €	56 127 €
dont en capital	127 139 €	108 607 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2011	2012
Montant des amortissements	269 212 €	300 646 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Descriptif du projet	Montant prévisionnel des travaux
Réalisation des branchements privés de Motteville et Flamanville	150 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	1 500 000 €
Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ouille l'Abbaye	630 000 €

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Réalisation des branchements privés de Motteville et Flamanville
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil
Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ouille l'Abbaye

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2012.

6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Pour les communes en zone de base et en zone moyenne :

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRICQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBEUF	LIMESY
YERVILLE	

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2013	évolution	évolution
		Communes zone de base	Communes zone moyenne	Communes zone de base	Communes zone moyenne
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	101,55 € 128,32 €	104,59 € 158,81 €	104,59 € 158,81 €	3 % 23,8 %	3 % 23,8 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	97,72 € 179,74 €	97,72 € 179,74 €	97,72 € 179,74 €	0 % 0 %	0 % 0 %
Agence de l'eau					
Redevance prélèvement	13,37 €	13,37 €	13,37 €	0 %	0 %
Redevance de pollution domestique	41,76 €	28,8 €	44,4 €	-31 %	6,3 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36 €	36 €	36 €	0 %	0 %
TVA					
pour le service d'eau potable	13,99 €	13,45 €	14,30 €	-3,9 %	2,2 %
pour l'assainissement collectif	23,54 €	26,22 €	26,22 €	11,4 %	11,4 %
Total TTC					
pour le service d'eau potable	268,39 €	257,92 €	274,38 €	-3,9 %	2,2 %
pour l'assainissement collectif	367,61 €	400,77 €	400,77 €	9 %	9 %
Total TTC global	636 €	658,69 €	675,15 €	0,9 %	3,5 %
Soit en €/m3	5,3 €/m3	5,49 €/m3	5,66 €/m3		